

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 94/ 005 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL
DU PROTOCOLE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale,

Vu le Décret D/92/036/PRG/SGG du 6 février 1992 nommant les membres du
Gouvernement,

Vu le Décret n°220/PRG/SGG du 3 septembre 1992 portant attributions et orga-
nisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,

DECRETE

Article 1er : Monsieur Mamadou Falilou BAH, précédemment Chef de la Division
Accréditations, Cérémonials et Visites officielles au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération est nommé Directeur National du Protocole dudit
Ministère en remplacement de Monsieur El Hadj Ibrahima CHERIF HAIDARA,
appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 3 FEVRIER 1994

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



LANSANA CONTE

